

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 06/11/2024 - 12507 - 2019 B 02788 - 851 635 821 - 31660Bricobest



R.G: 2024002614
PRO: 2024PRO000070

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE
ORDONNANCE

Nous, Philippe DEDIEU, Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS 31660BRICOBEST, 140 Avenue les Portes de Bessières 31660 Bessières, RCS Toulouse 851 635 821, représentée par Maître Corinne LOISEL, 4 Rue Michel Chasles 75012 PARIS,

tendant à voir proroger jusqu'au 15/12/2024 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2024,

Vu les dispositions des articles L.225-100, L.227-9, L.242-10, R.225-64 et R.210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 15/12/2024

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2024 de la SAS 31660BRICOBEST ;

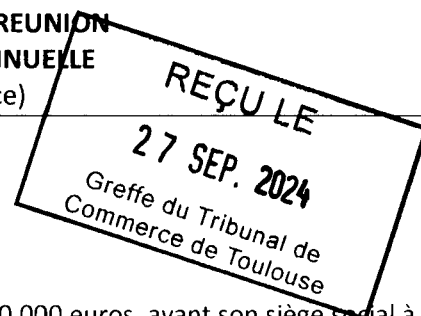
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés à la somme de 33.62 € TTC (23.10 € HT - 4.62 € TVA - 5.9 € débours), à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 05/11/2024

Le Greffier,
Anne CHARRAS

le Président,
Philippe DEDIEU

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)



A LA REQUETE DE :

La société **31660BRICOBEST**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à BESSIERES (31660), 140 avenue les Portes de Bessières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 851 635 821, prise en la personne de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège,

Représentée par

Maître Corinne LOISEL
Avocat au Barreau de PARIS,
4 rue Michel Chasles - 75012 PARIS
Toque n° C2054
Tél : 06.09.71.20.10
Mail : cl@corinneloisel-avocat.fr

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société 31660BRICOBEST clôture son exercice social au 31 mars de chaque année. Le dernier exercice clos est le 31 mars 2024.
- Que conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce, les comptes annuels doivent être approuvés au plus tard le 30 septembre 2024 par l'associée unique,
- Que le commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Claude BOUDET a démissionné de ses fonctions pour prendre sa retraite, avec effet au 31 mars 2024.
- Que le commissaire aux compte suppléant a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025, par une décision de l'associée unique le 19 septembre 2024 et ne pourra pas procéder aux contrôles légaux dans les délais légaux impartis.
- Qu'il n'a donc pu être procédé à la convocation de l'associée unique en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

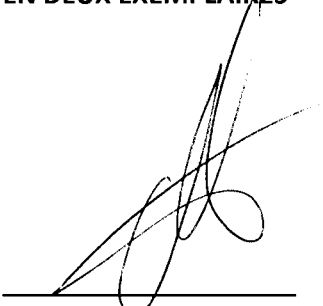
PAR CES MOTIFS :

La société 31660BRICOBEST demande qu'il plaise à Madame/Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce,

de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 15 décembre 2024 du délai pour l'associée unique de la société 31660BRICOBEST, ci-dessus désignée, pour délibérer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

1. Kbis de la société 31660BRICOBEST au 24 septembre 2024,
2. Comptes annuels clos le 31 mars 2023 déposés,
3. Décision de l'associé unique du 19 septembre 2024,
4. Pouvoir signé par le Président de la société 31660BRICOBEST

FAIT A PARIS
LE 25/09/2024
EN DEUX EXEMPLAIRES



Maître Corinne LOISEL